

Restauration continuité écologique

EFFACEMENT DE SEUILS SUR LA BORALDE DE SAINT-CHÉLY-D'AUBRAC

Le syndicat du bassin Lot (anciennement Entente interdépartementale du bassin du Lot) a présenté en janvier dernier, l'étude sur les aménagements nécessaires à l'effacement des seuils de Cave-Combe et du Moulin de La Borie, situés sur la boralde de Saint-Chély d'Aubrac. Les travaux financés par l'Agence de l'Eau, et suivis par le syndicat mixte Lot-Dourdou auront lieu dès l'automne prochain. Ces aménagements devraient au cours des années à venir améliorer l'état écologique d'un cours d'eau emblématique du patrimoine aveyronnais. Ils s'inscrivent dans un programme plus global qui concerne notamment 3 autres seuils situés en Lozère.

La boralde de Saint-Chély d'Aubrac, qui s'étire sur 21,1 km, est classée en liste 1 depuis sa source jusqu'à la ferme du Mas des Rey, située dans un secteur de gorges, en aval de Saint-Chély-d'Aubrac. La boralde passe ensuite en liste 2 jusqu'à sa confluence avec le Lot. Cette classification est d'importance, car les propriétaires d'ouvrages concernés par les cours d'eau de la liste 2, doivent équiper ou effacer les seuils afin de restaurer la continuité écologique. L'article L. 214-17 du Code de l'environnement stipule en effet qu'il

est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons. La circulaire du 18 janvier 2013, ainsi que l'arrêté du 7 octobre 2013 ont donc imposé que les ouvrages qui impactent la continuité écologique sur les parties de cours d'eau classés en liste 2, soient dans les 5 ans, mis en conformité.

DES AMÉLIORATIONS POUR LE COURS D'EAU

La demande de classement en liste 2 de ce secteur, initialement proposée par le service scientifique de la fédération départementale de pêche, a été validé, après un important travail de concertation, en 2013, par les services de l'Agence Française pour la Biodiversité (anciennement ONEMA) et de la Direction départementale des territoires (DDT). Les ingénieurs de la fédération ont fait valoir que l'effacement des seuils permettrait d'augmenter de manière significative le tronçon de cours d'eau où les poissons circulent librement. Actuellement, le premier seuil, au Moulin de La Borie, est infranchissable pour les poissons, et se situe à 700 m de la confluence avec le Lot. Après l'effacement des seuils, ils pourront circuler librement sur environ 6 km de cours d'eau ! Il est légitime



Fédération ©

de penser qu'en rendant accessible aux truites du Lot, des zones de frayères supplémentaires, la production de juvéniles devrait augmenter. On peut donc s'attendre, comme sur la boralde de Flaujac, à la dévalaison importante de truites 0+ (de l'année) vers le Lot. Par ailleurs l'amélioration du transit des sédiments, « libérés » des seuils, devrait réduire le colmatage, et favoriser ainsi l'apparition de nouvelles frayères et abris piscicoles. Enfin, avec des zones courantes plus nombreuses, la qualité du cours d'eau, plus oxygéné, devrait être améliorée, notamment en été. ■

Le rapport d'études rendu par le bureau d'études ECOGEA

Moulin de La Borie

Le seuil principal mesure au total 33 m de longueur (voir photo ci-contre). Construit en pierres maçonnées, il est aujourd'hui fortement dégradé. On observe le déchaussement de pierres et la présence de nombreux sous-cavements. Sur sa partie située en rive gauche, il a fallu d'ailleurs placer des pylônes en béton de 10 m environ, pour consolider l'édifice, fortement dégradé dès les années 70. C'est sans surprises donc, que sur l'ensemble de l'obstacle, des infiltrations sont notées. Les autres travaux programmés consisteront à combler le départ du canal d'amenée long de 230 m (dont 210 m à ciel ouvert) qui alimente le bassin à truites du moulin. La vanne située sur ce canal sera démantelée, car elle ne permet pas d'assurer un débit minimal biologique suffisant (débit réservé), pendant la période estivale. L'ensemble de ces éléments représente un volume de matériaux d'environ 50 m³, situé à près de 700 m de la confluence avec le Lot et à 2 km de Cave-Combe. Concernant la circulation des poissons, la montaison est impossible quelque soit le niveau de l'eau. La dévalaison est possible mais source de chocs et d'écaillages. Enfin, le volume des sédiments avoisine les 500 m³.

Cave-Combe

Dans leur description du seuil, les techniciens d'ECOGEA évoquent une ancienne chaussée en bois, consolidée par un massif bétonné avec des poteaux en bois et en béton. D'une hauteur de 2 m, cet obstacle transversal mesure 8,40 m de largeur. À son extrémité, en rive gauche, existe un canal d'irrigation aujourd'hui entièrement comblé, qui à l'origine acheminait de l'eau vers un pré. Les techniciens notent des infiltrations sur le parement vertical de la chaussée. Son enlèvement représente entre 10 et 15 m³ de matériaux. Concernant la circulation des poissons, le franchissement du seuil est impossible. Que ce soit en période de hautes, moyennes ou basses eaux. En revanche, la dévalaison est envisageable. Mais, notent les auteurs, elle peut entraîner des blessures à cause des chocs possibles contre les blocs situés au pied du seuil. Concernant le volume de sédiments accumulé et bloqué pour l'instant en amont du seuil, celui-ci est estimé à environ 900 m³.

PARCOURS DE PÊCHE « FAMILLE » DE SAINT-GENIEZ-D'OLT

À l'heure où nous mettons sous presse Piscator, les conditions météorologiques ne nous avaient toujours pas permis de terminer le reportage prévu sur les aménagements du parcours. Nous y reviendrons en détail dans un prochain numéro. L'inauguration de ce magnifique projet doit avoir lieu le lundi 9 juillet.

NOUVEAU

les rives d'Olt

ITINÉRAIRE DE DÉCOUVERTE DE LA RIVIÈRE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Ce joli circuit familial nous entraîne sur les deux rives du Lot à travers les vieux quartiers de Saint-Geniez-d'Olt et les premiers espaces naturels.

Longueur : 3 km / Durée : 1h30 environ
Difficulté : néant / Tous publics / Accessibilité PMR*

* Ponton handipêche 6 sections praticables en fauteuil

VIENS JOUER AVEC NOUS ET TU TROUVERAS LE TRÉSOR DE LA RIVIÈRE !

Gloops

Il exagère un peu. En te promenant au bord du Lot, tu découvriras les poissons qui le peuplent, la faune des berges, de drôles de plantes... des trésors, mais pas comme l'imaginent Gloops !

Charlotte

UN PETIT CADEAU GLOOPS, PAS UN TRÉSOR ! CALME-TOI.

N'oublie pas de passer à l'OT pour récupérer le guide-jeu !

© Nationalismeur



PÊCHE ÉLECTRIQUE SATISFAISANTE SUR L'ANNEXE, DONT LA SURFACE A ÉTÉ MULTIPLIÉE PAR 3 DEPUIS SA RECONNEXION AVEC LE LOT.

L'ANNEXE DE MARCENAC SUR LE LOT : DE BONNES NOUVELLES POUR LES PÊCHEURS !

Depuis sa reconnexion en novembre dernier avec la rivière Lot, l'annexe a fait l'objet d'un premier test pour mesurer les effets des travaux. La pêche électrique et les mesures physico-chimiques qui ont eu lieu au mois de mai, indiquent des résultats conformes aux attentes des techniciens.

Après que 3 000 m³ de terre, limons et autres sédiments aient été déplacés, puis que dans le même temps un nouveau chenal d'une plus grande envergure, reliant le Lot à l'annexe ait été conçu (Piscator n°27), il fallait bien entendu vérifier l'efficacité de tels travaux. Le vendredi 4 mai se sont donc retrouvés à l'annexe de Marcenac, Clément Juvet, technicien d'Ayga et concepteur du projet, accompagné de l'apprenti Clément Bigotte, où les attendait Nicolas Bedenes technicien d'I. D. Eaux, bureau d'études, spécialisé en hydrobiologie, examen et rééquilibrage de plans d'eau.

PÊCHE ÉLECTRIQUE PROMETTEUSE

Premier travail, la pêche électrique, rendue toutefois plus difficile à cause du niveau d'eau qui depuis les travaux a sensiblement augmenté. Réalisée en 9 points, elle a permis de capturer plusieurs espèces piscicoles : brochets, perches, tanches et gardons. Pour Clément Juvet ces résultats sont positifs. « Aujourd'hui on note avec satisfaction la présence de brochets. Cela prouve que l'annexe est devenue une zone accessible et fréquentée pour ce carnivore, grâce à un chenal plus large

et plus haut. La connexion est à l'évidence fonctionnelle. En ce moment, le Lot coule à environ 50 m³/s, ce qui est peu. Eh bien on constate que le niveau d'eau de l'annexe est maintenu, ce qui permet aux poissons d'y entrer et d'en sortir facilement. Ils s'abritent des forts marnages, des crues ou alors s'y reproduisent et s'y développent. Concernant justement la reproduction des brochets, on n'a pas pris de brochetons, car cette année, à mon avis, il n'y avait pas de plantes envahissantes, où les œufs se fixent. Il faudra donc attendre 2019. En revanche, pour la première fois on a constaté dans l'annexe de jolies grappes d'œufs de perches accrochées à des branches. Tout ceci pour dire, que cette annexe devrait devenir une zone de reproduction extrêmement intéressante. Cette hypothèse se justifie aussi par les mesures physico-chimiques réalisées après la pêche électrique. Elles indiquent cette année un taux d'oxygène très bon, identique à celui de la rivière Lot. Il faut rappeler que l'an passé, sans la connexion, l'oxygène était rare et même parfois absent ! L'année prochaine encore, des pêches électriques auront lieu pour étudier l'évolution de la population de brochets sur l'annexe de Marcenac. » ■